

## Bulletin de l'Association Nationale de Retraités Groupe Loire-Atlantique

« Reconnue d'intérêt général »



### Bonne Année 2024

#### Edito

Cher(e)s adhérent(e)s  
Une fin d'année bien difficile et bien triste sur le plan international.

Espérons qu'avec l'ANR vous trouverez du réconfort !  
Nous visiterons nos aînés (+de 90 ans) pour leur porter une boîte de chocolats pour NOËL et début 2024 ce sera les rencontres autour de la galette des rois.

Alors l'ANR 44 vous souhaite de passer de bonnes fêtes et à bientôt pour bien débiter l'année 2024

**Yves-le-Leuch**  
président du comité 44

#### Place aux festivités : les après-midi galettes 2024

A Vertou, le jeudi 11 janvier à 14h00

A Nort-sur-Erdre, le mardi 16 janvier à 14h30,

A Pornichet, le vendredi 19 janvier à 14h30,

**Revue Bonne Garde : ça pétille !** : dimanche 10 mars 24 à 15h, dimanche 17 mars à 15h.

**Prenez date** : notre assemblée départementale se tiendra le **jeudi 28 mars 2024** à Haute-Goulaine  
Renseignements : 02 40 76 19 01

#### Activités Voyages

**La Venestrie du 9 au 16 mai 2024**

En route vers La Croatie, la Slovénie en passant par Venise...

**Du 8 au 15 septembre 2024** Séjour ANCV « seniors en vacances » à Ronces-les-Bains (17)

**Du 23 au 30 septembre 2024** une semaine en **Albanie** avec un arrêt sur images à Corfou...



#### Cotisation 2024 : c'est maintenant !

Adhésion « individuelle » sans revue est de 23 €.

Adhésion « individuelle » avec revue « La Voix de l'ANR » est de 32 €.

Adhésion « couple » sans revue est de 37 €.

Adhésion « couple » avec revue « La Voix de l'ANR » est de 46 €.

#### PRÉLÈVEMENT

Le prélèvement automatique des adhésions a été mis en place en 2019. À ce jour 400 adhérents l'ont choisi. Pour ceux qui sont intéressés par le prélèvement veuillez faire votre demande d'imprimé auprès du secrétariat de l'ANR au 02 40 73 03 54. Il vous suffira de renvoyer l'imprimé accompagné d'un RIB à Thérèse Sternat ANR44 19, avenue de la Frégate 44980 Sainte Luce-sur-Loire. Les adhésions 2024 et suivantes seront automatiquement prélevées courant mars de chaque année. Pour ceux qui ne souhaitent pas opter pour le prélèvement, rien n'est changé, le renouvellement de l'adhésion est à faire avec le coupon-réponse en fin de bulletin. N'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse, de numéro de téléphone, de mail, de coordonnées bancaires